

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: MONTBAZIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340165600011

POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Mairie de Montbazin (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	45
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	50
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du ...
 (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		II	
		A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 902 936,77	1 894 942,00
	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 7 984,54
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 902 936,77	1 902 936,77
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 242 984,54	2 746 800,00
	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 496 184,54
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 242 984,54	3 242 984,54
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 145 921,31	5 145 921,31

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
 N° 213401686-20240326-24 DEL B-25 DE
 Date de réception en préfecture : 28/03/2024

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Approuvé en séance de conseil municipal le 28/08/2024
 Approuvé en préfecture le 28/08/2024
 Date de réception en préfecture : 28/08/2024
 00521340168-2024-DELIB-25-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

			II
			B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			
		022	0,00
	« AE de dépenses Imprévues » (2)		
			0,00
	TOTAL GENERAL		
			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
 001213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
 Date de réception préfecture : 28/08/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	1 604 429,14
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	1 714 429,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	186 491,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	186 491,63
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77	1 900 920,77

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00

TOTAL	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	1 902 936,77
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 902 936,77
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	788 756,70	788 756,70	788 756,70
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 647 926,10	1 647 926,10	1 647 926,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		247 016,00	247 016,00	247 016,00

TOTAL	0,00	0,00	1 894 942,10	1 894 942,10	1 894 942,10
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 994,67
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 902 936,77
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

245 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	993 500,00	993 500,00	993 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	1 625 500,00	1 625 500,00	1 625 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	277 982,18	277 982,18	277 982,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	2 896 982,18	2 896 982,18	2 896 982,18
66	Charges financières	0,00	0,00	90 502,36	90 502,36	90 502,36
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 997 984,54	2 997 984,54	2 997 984,54

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		245 000,00	245 000,00	245 000,00

TOTAL	0,00	0,00	3 242 984,54	3 242 984,54	3 242 984,54
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 242 984,54
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	496 184,54
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 242 984,54
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	245 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	186 491,63	0,00	186 491,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	110 000,00	2 016,00	112 016,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 900 920,77	2 016,00	1 902 936,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 902 936,77
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	993 500,00		993 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 625 500,00		1 625 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	277 982,18	0,00	277 982,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	90 502,36	0,00	90 502,36
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	5 000,00	5 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		240 000,00	240 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 997 984,54	245 000,00	3 242 984,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 242 984,54
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	218 756,70	0,00	218 756,70
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	859 169,40	0,00	859 169,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	2 016,00	2 016,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 000,00	5 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		240 000,00	240 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00		190 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 267 926,10	247 016,00	1 514 942,10
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				7 994,67
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				380 000,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 902 936,77

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	145 100,00		145 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	25 500,00		25 500,00
731	Fiscalité locale	1 693 700,00		1 693 700,00
74	Dotations et participations (8)	767 500,00		767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 000,00	0,00	50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 746 800,00	0,00	2 746 800,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				496 184,54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 243 984,54

Accusé de réception en préfecture =
03121340166620340026-2024-DEL12-25-DE
préfecture : 28/03/2024

MONTBAZIN - Mairie de Montbazin - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	186 491,63	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	2 016,00	2 016,00	0,00	2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	2 016,00	2 016,00	0,00	2 016,00	2 016,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 902 936,77

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		0,00	0,00	1 514 942,10	1 514 942,10	1 514 942,10
III = I + II						
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	408 756,70	408 756,70	408 756,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	1 267 926,10	1 267 926,10	1 267 926,10
021	Virtement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	2 016,00	2 016,00	2 016,00
Total des recettes d'ordre		0,00		247 016,00	247 016,00	247 016,00
F001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						7 994,67
Affectation au compte 1068 (8)						380 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées						1 902 936,77

Accès en préfecture
0343131313
Date de réception Préfecture : 20/03/2024

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote de l'assemblée) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77	0,00	1 902 936,77	1 902 936,77
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14	0,00	1 604 429,14	1 604 429,14
2111 Terrains nus	0,00	0,00		315 000,00	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00
2128 Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		114 000,00	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00
21312 Bâtiments scolaires	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
21318 Autres bâtiments publics	0,00	0,00		506 000,00	506 000,00	0,00	506 000,00	506 000,00
2151 Réseaux de voirie	0,00	0,00		147 000,00	147 000,00	0,00	147 000,00	147 000,00
21534 Réseaux d'électrification	0,00	0,00		142 000,00	142 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00
21578 Autre matériel technique	0,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2158 Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21831 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		1 929,14	1 929,14	0,00	1 929,14	1 929,14
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14	0,00	1 714 429,14	1 714 429,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		186 491,63	186 491,63		186 491,63	186 491,63

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	Emprunts en euros							
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		186 491,63	186 491,63		186 491,63	186 491,63
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières		0,00		0,00	186 491,63	0,00	186 491,63	186 491,63
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00		0,00	1 900 920,77	0,00	1 900 920,77	1 900 920,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			2 016,00		2 016,00	2 016,00
2031	Frais d'études	0,00			2 016,00		2 016,00	2 016,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 016,00		2 016,00	2 016,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture 034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE Date de réception préfecture : 28/03/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
018	TOTAL	0,00	1 514 942,10	1 514 942,10	1 514 942,10
13	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
1321	Subv. non transf. Etat, régionaux	0,00	398 002,00	398 002,00	398 002,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	164 063,40	164 063,40	164 063,40
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	110 598,00	110 598,00	110 598,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	186 506,00	186 506,00	186 506,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	859 169,40	859 169,40	859 169,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	218 756,70	218 756,70	218 756,70
10222	FCTVA	0,00	198 756,70	198 756,70	198 756,70
10226	Taxe d'aménagement	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA région)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Total des recettes financières	0,00	408 756,70	408 756,70	408 756,70
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	1 267 926,10	1 267 926,10	1 267 926,10
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	2 016,00	2 016,00	2 016,00
2138	Autres constructions	0,00	2 016,00	2 016,00	2 016,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	247 016,00	247 016,00	247 016,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				I	II					
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	3 242 984,54	3 242 984,54	0,00	3 242 984,54	3 242 984,54
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	993 500,00	993 500,00	0,00	993 500,00	993 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 500,00	1 625 500,00	0,00	1 625 500,00	1 625 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	277 982,18	277 982,18	0,00	277 982,18	277 982,18
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 896 982,18	2 896 982,18	0,00	2 896 982,18	2 896 982,18
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	90 502,36	90 502,36	0,00	90 502,36	90 502,36
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	101 002,36	101 002,36	0,00	101 002,36	101 002,36
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 997 984,54	2 997 984,54	0,00	2 997 984,54	2 997 984,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00				240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00				5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00				245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées					3 242 984,54				3 242 984,54

Accusé de réception en préfecture
 634 213 401 686 20240326 2024 DE LIB-25 DE
 Date de réception préfecture : 28/03/2024

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

496 184,54

Total des recettes de fonctionnement cumulées

3 242 984,54

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N°-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N°-1 + Vote) III = I + II
011	TOTAL	0,00	0,00	0,00	3 242 984,54	3 242 984,54	0,00	3 242 984,54	3 242 984,54
	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	993 500,00	993 500,00	0,00	993 500,00	993 500,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillage et vêtements de travail	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
611	Fournitures scolaires	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00

Abus de confiance en préfecture
034-21340658-20240326-2024-DEL-B-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		1 625 500,00	1 625 500,00		1 625 500,00	1 625 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		820 000,00	820 000,00		820 000,00	820 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	277 982,18	277 982,18	0,00	277 982,18	277 982,18
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotts. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65335	Frais de formation	0,00	0,00		11 342,91	11 342,91	0,00	11 342,91	11 342,91
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		30,00	30,00	0,00	30,00	30,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		80 099,27	80 099,27	0,00	80 099,27	80 099,27
65568	Autres contributions	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00

Annexe de délibération n° 2024-03-15
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct:autres personnes droit privé	0,00	0,00	I	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00		2 896 982,18	2 896 982,18	0,00	2 896 982,18	2 896 982,18
66	Charges financières	0,00	0,00		90 502,36	90 502,36		90 502,36	90 502,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		90 502,36	90 502,36		90 502,36	90 502,36
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00		101 002,36	101 002,36	0,00	101 002,36	101 002,36
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00		2 997 984,54	2 997 984,54	0,00	2 997 984,54	2 997 984,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00			240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 2024

Détail des subventions et participations versées

Article	Dépenses	vote budget 2023	Propositions 2024	Votes 2024
65568	Organismes de regroupement	49 379,00	50 000,00	50 000,00
	AMF 34	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	AMR 34	90,00 €	90,00 €	90,00 €
	AMHDCS	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	CAUE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
	CFMEL	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
	EID	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
	FAEFM	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	FSL	320,00 €	320,00 €	320,00 €
	MAISON DE L'ENFANCE	28 609,00 €	29 230,00 €	29 230,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	RAM	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	CPIE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65748	Associations	17 960,00	21 640,00	21 640,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Amnesty International	300,00 €	350,00 €	350,00 €
	APE-NELA		180,00 €	180,00 €
	Aquarium Café	1 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
	Arena Judo Club	1 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Badminton	260,00 €	260,00 €	260,00 €
	Chorale les Ans chanteurs	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Club de Foot Via Domitia		800,00 €	800,00 €
	Club taurin Bazin Biou	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Comité jumelage	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Communale de Chasse	400,00 €	500,00 €	500,00 €
	CRPM	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Ecole de Rugby		400,00 €	400,00 €
	Etoile Sportive Montbazinoise	800,00 €		
	Fanny Pétanque	300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Forum de Montbazin	400,00 €	500,00 €	500,00 €
	Graine de Citoyen	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Joie de Vivre	700,00 €	500,00 €	500,00 €
	K Danse	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	La Vene en Scene	300,00 €	400,00 €	400,00 €
	Les Spartans du Bassin de Tahu		300,00 €	300,00 €
	Les Zarzelés	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
	MJC	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Montcoeurbazin	700,00 €	700,00 €	700,00 €
	N'Joy Danse	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	Oublie pas de sourire		500,00 €	500,00 €
	Saint Louis		1 000,00 €	1 000,00 €
	Tae Kwon Do	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Tennis club	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	UNC	400,00 €		500,00 €

Approuvé en préfecture
03/12/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	145 100,00	145 100,00	145 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 693 700,00	1 693 700,00	1 693 700,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73176	Taxes funéraires	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7318	Autres	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	767 500,00	767 500,00	767 500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	181 500,00	181 500,00	181 500,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
748388	Autres	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	2 741 800,00	2 741 800,00	2 741 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	2 746 800,00	2 746 800,00	2 746 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Période des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Classe de priorité (b)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 058 369,40									
1641 Emprunts en euros (total)					4 058 369,40									
1314689	CAISSE D EPARGNE	25/03/2010		25/03/2010	400 000,00	C		3,750	3,750	euros	T	P	N	A-1
157091	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/02/2002		01/02/2002	304 898,03	C		6,170	6,170	euros	A	P	N	A-1
20129	CAISSE D EPARGNE	25/06/2003		25/06/2004	300 000,00	C		4,500	4,500	euros	A	P	N	A-1
203076	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/06/2003		01/06/2003	305 000,00	C		5,250	5,250	euros	A	P	N	A-1
21386	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/12/2001		01/01/2002	348 471,37	F		5,750	5,750	euros	A	P	N	-
489552	CHREDIT AGRICOLE	01/07/2011		01/01/2012	800 000,00	F		4,400	4,400	euros	T	P	N	A-1
8418965	CAISSE D EPARGNE	17/12/2013		25/03/2014	400 000,00	C		4,150	4,150	euros	T	P	N	A-1
MON241565EUR	DEXIA MUNICIPAL AGENCY	01/01/2007		01/01/2007	1 200 000,00	C		4,560	4,560	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
084-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 058 369,40									

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 26 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Total de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Index (14)		Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 963 375,28						0,00	0,00	0,00	10 486,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 963 375,28						0,00	0,00	0,00	10 486,52
1314689	N	0,00	A-1	34 183,00	0,00	C		3,750	186 491,63	90 502,36	0,00	0,00	10 486,52
157091	N	0,00	A-1	133 082,56	7,00	C		6,170	13 364,30	8 211,19	0,00	0,00	0,00
20129	N	0,00	A-1	88 816,65	4,00	C		4,500	16 234,98	3 996,75	0,00	0,00	0,00
203076	N	0,00	A-1	139 868,65	8,00	C		5,250	12 554,71	7 343,10	0,00	0,00	0,00
21386	N	0,00	-	109 092,18	4,00	F		5,750	19 449,40	6 272,80	0,00	0,00	5 140,38
489552	N	0,00	A-1	521 814,62	12,00	F		4,400	30 460,69	22 461,81	0,00	0,00	5 346,14
8418965	N	0,00	A-1	240 709,70	9,00	C		4,150	19 849,85	9 683,19	0,00	0,00	0,00
MON24156EUR	N	0,00	A-1	695 807,92	12,00	C		4,560	40 394,74	31 728,84	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-21340688-20240326-2024-D-18-00000000-1
Date de réception en préfecture : 28/03/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00			0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00			0,00	
Total général		0,00		1 963 375,28				1 864 911,63		90 502,36		0,00

Accusé de réception en préfecture de l'Alsace
034 213401656-20240326-2024-0000-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024
100 de
48652

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Référence garant : 281205 CMNE DE MONTBAZIN

Emprunteur : 281272 FDI HABITAT

Produit : PLUS PLUS

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2023	Intérêts courus		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
					int. compensateurs	intérêts différés Autres		
1364050		01/07/2018	01/02/2053	302 025,71	11 580,35	0,00	50,00	0,00
1373371		01/07/2021	01/07/2028	19 952,36	414,69	0,00	30,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

TOTAL GARANTI PAR LE GARANT 281205 CMNE DE MONTBAZIN

<u>Capital garanti :</u>	365 732,17 €	<u>Total frais et accessoires garantis :</u>	13 436,87 €	<u>Total impayés garantis :</u>	0,00 €
---------------------------------	--------------	---	-------------	--	--------

Accusé de réception en préfecture
 034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
 Date de réception préfecture : 28/03/2024

Caisse des dépôts et consignations
 72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	2,00	11,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	7,00	25,00	13,20	0,00	13,20
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	6,00	3,00	9,00	8,20	0,00	8,20
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	4,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASEM PRINCIPAL 1E CLASSE	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		33,00	11,00	44,00	28,20	0,00	28,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

Accusé de réception en préfecture
 034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
 Date de réception préfecture : 28/03/2024

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
 TECH : Technique,
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
 S : Social,
 MS : Médico-social,
 MT : Médico-technique,
 SP : Sportif,
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation,
 PULP : Pulpiers-appeurçonniers,
 FOUP : Fours-à-chaux
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle);
 (4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1* : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-2* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six mois.
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-4* : Communes de moins de 100 habitants et groupements de communes regroupant moins de 100 habitants la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4 pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 332-10 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, par contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 343-1, 343-3 : Collaborateurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
- 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
- A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	7 994,67	7 994,67
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 994,67	7 994,67

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	380 000,00	380 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 994,67	7 994,67
Disponibilité des ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	387 994,67	387 994,67

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	186 491,63	186 491,63
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	653 756,70	653 756,70
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	467 265,07	467 265,07

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		186 491,63	186 491,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		186 491,63	186 491,63
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	186 491,63	186 491,63
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		653 756,70	III 653 756,70
Ressources propres externes de l'année (a)		218 756,70	218 756,70
10222	FCTVA	198 756,70	198 756,70
10226	Taxe d'aménagement (3)	20 000,00	20 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		435 000,00	435 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 000,00	5 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00	190 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00	240 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Taux d'imposition 2024- Commune de Montbazin

Libellés	Bases notifiées 2024	Taux imposition 2023	Coefficient de variation	Taux imposition 2024	produit attendu
taxe foncière (bati)	2 656 000	48,50%	1,000000	48,50%	1 288 160 €
taxe foncière (non bati)	58 900	114,17%	1,000000	114,17%	67 246 €
taxe d'habitation	152 400	20,05%	1,000000	20,05%	30 556 €
majoration taxe habitation	186 400			32,08%	59 797 €
Total					1 445 759 €

ANNEXE au BP 2024- M57
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

NOMBRE DE VOTES :

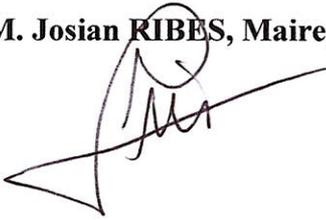
Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 13 Mars 2024

Présenté par M. Josian RIBES, Maire, à Montbazin le 26/03/2024



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire A Montbazin le 26/03/2024



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

28 | 03 | 2024 et de la publication le 28 | 03 | 2024



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024